

# ASSOCIATION MUSIC REVOLUTION

**Saison 2017 - 2018 (25 septembre 2017 → 23 juin 2018)**

<b><u>Adhésion annuelle à l'association 5 €</u></b> <b><u>(tarif unique pour enfants et adultes)</u></b> <b><u>A régler à part des activités</u></b>			
<b>Tarifs</b>	Cotisations Mensuelles	Cotisations Trimestrielles	Cotisations Annuelles
Eveil Musical	<b>17 €</b>	<b>51 €</b>	<b>153 €</b>
<b>Activités : Guitare, Basse, Batterie, Piano, Chant, Chorale enfants</b>			
1 Activité	<b>34 €</b>	<b>102 €</b>	<b>306 €</b>
2 Activités	<b>58 €</b>	<b>174 €</b>	<b>522 €</b>
3 Activités	<b>81 €</b>	<b>243 €</b>	<b>729 €</b>
4 Activités	<b>100 €</b>	<b>300 €</b>	<b>900 €</b>
5 Activités	<b>115 €</b>	<b>345 €</b>	<b>1035 €</b>

## ***Informations Pratiques***

→ **Tous les chèques de l'année vous seront demandés à l'inscription**, libellés à l'ordre de MUSIC REVOLUTION.

→ Les chèques doivent être déposés dans la boîte aux lettres de l'association **au plus tard le 16 octobre 2017**

→ Les chèques mensuels seront encaissés tous les 10 du mois et les chèques trimestriels le 10 novembre, le 10 février et le 10 mai

→ Doit figurer sur votre enveloppe rectangulaire le nom, prénom de l'élève, son instrument et le nom de son professeur

→ **Tout mois commencé est dû**

→ En cas d'arrêt, nous vous remettons vos chèques des mois de cours non pris

→ Le tarif dégressif s'applique pour le même élève ou la même famille (frères et sœurs / parents et enfants **UNIQUEMENT**)

→ Les cotisations sont calculées sur l'année complète (vacances scolaires comprises), l'association ne tient donc pas compte des mois comprenant moins d'heure de cours (décembre, février et avril)

→ Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires

→ Si le professeur s'absente durant la saison, celui-ci s'engage à rattraper le cours ou à trouver un remplaçant pour assurer la continuité du programme

→ Le programme de l'association est disponible sur [www.music-revolution.fr](http://www.music-revolution.fr)